

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 12 janvier 2021, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 1 demande de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2900, avenue Marie-Curie ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont la localisation et le type d'enseigne proposés ne respectent pas toutes les normes applicables.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au (514) 855-6000 poste 4240.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : saint-laurent@ville.montreal.qc.ca ou par courrier au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7.

Fait à Montréal, le 23 décembre 2020

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday January 12th, 2021, at 7:30 p.m., the Saint-Laurent Borough Council will hold a virtual public meeting at the Borough Hall located at 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, to rule on 1 request for a minor exemption to by-law number RCA08-08-0001.

The minor exemption request concerns the property located at 2900 Marie-Curie Avenue and pertaining to the construction of an industrial building whose location and type of signboard proposed do not meet all applicable standards.

Under Ministerial Decree 2020-049 of July 4th, 2020, any procedure that involves the movement or assembly of citizens must be replaced by a 15-day written consultation, previously announced by public notice.

Thus, any person can send written comments, by email or by mail, for 15 days following the publication of the notice, so that the board can assess its value before rendering a decision. For any question relating to this procedure please dial (514) 855-6000 ext. 4240.

Written comments can be submitted by email to the following address: saint-laurent@ville.montreal.qc.ca or by mail to 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7.

Montreal, December 23rd, 2020

Benoit Turenne
Secretary of the Borough Council